

COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Par arrêté municipal 2018-142- du 13 septembre 2018, le maire de SAINT-PLANCHERS (50400) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n° 54 dit de la Hamelinière, du chemin rural n° 22 dit de Pilvesse, du chemin rural n° 65 dit de la Channière, du chemin rural n° 12 dit de la Hutière, du chemin rural n° 10 dit de la Besnardière, du chemin rural n° 30 dit du Village de la Rogerie, et à la création d'un nouveau tronçon de chemin rural lieu-dit la Rogerie.

A cet effet M. LE GOFFIC Alexis, officier de gendarmerie à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-PLANCHERS, **du 08 octobre 2018 au 22 octobre 2018** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie **le lundi 08 octobre 2018 de 14 h à 16 h et le lundi 22 octobre 2018 de 16h à 18h**. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante : mairie.stplanchers@wanadoo.fr, ou adressées également par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de SAINT-PLANCHERS.

Le dossier sera consultable sur le site : mairiestplanchers.fr

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de SAINT-PLANCHERS et sur le site internet : mairiestplanchers.fr

A l'issue de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera définitivement sur l'aliénation partielle des chemins ruraux et sur la création du chemin rural lieu-dit de la Rogerie au vu du rapport du commissaire-enquêteur.

Le Maire,
Roger BRIENS